

LIONEL CAUSSE
Député des Landes

Dax le 28 novembre 2020

M. le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg St-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des ouvriers du bâtiment et des travaux publics (BTP) qui se trouvent actuellement doublement exposés en raison de la crise sanitaire et des conditions climatiques hivernales.

La France compte 578 759 entreprises de BTP, dont 94% dans le bâtiment et 6% dans les travaux publics. Elles emploient plus de 1 000 000 de salariés et près de 60 000 apprentis.

Nous avons considéré qu'il était essentiel de permettre aux routiers de disposer d'un lieu de restauration et de pause et permis la réouverture partielle de 250 établissements à leur intention. Je me permets de vous soumettre une proposition en faveur des employés du BTP et visant à éviter d'ajouter à la crise sanitaire une aggravation de la pénibilité du travail dans ce secteur.

A cet effet, il conviendrait d'apporter une réponse humaine à la problématique des pauses repas des ouvriers souvent amenés à se restaurer à proximité de leur lieu d'exercice en raison de l'éloignement de ce site de leur domicile et des impératifs calendaires liés aux livraisons de chantiers. Les modalités arrêtées dans le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19 » édité par le ministère du travail reste encore trop décalé de la réalité et des conditions actuelles. En effet, l'installation préconisée en extérieur des lieux de réunions, de repos et de pauses est inadaptée à la saison et au rythme enduré par les ouvriers quittant leur domicile avant le lever du soleil pour ne le regagner qu'après son coucher. Par conséquent, les ouvriers prennent leur repas à plusieurs dans des véhicules ou en extérieur. L'impact sur la santé de ces professionnels est conséquent et le risque de fragilisation est réel et dangereux eu égard des tâches réalisées.

A la manière de ce qui a été décidé concernant les restaurants routiers, je vous propose d'autoriser la réouverture de restaurants au bénéfice des ouvriers avec des modalités répondant exclusivement à ce besoin :

- Décision d'ouverture par les préfets après consultation des organisations professionnelles du BTP et de la restauration;
- Accès exclusif, sur réservation et présentation de la carte professionnelle délivrée par la chambre des métiers ;

Ayant mesuré l'impact sur la santé physique et mentale de cette situation sur ouvriers et rencontré les organisations professionnelles de ma circonscription, je peux vous assurer que cette décision sera accueillie comme une considération humaniste à l'endroit de ceux qui s'exposent quotidiennement pour maintenir l'un des secteurs au cœur de l'équilibre économique de notre pays.

Vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à ma démarche, je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir mes sentiments les meilleurs.

Lionel CAUSSE